

# DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 13/01/2023  
Reçu en préfecture le 13/01/2023  
Affiché le  
ID : 044-214400756-20230112-8\_2023-DE

Nombre de conseillers en exercice .....14 présents .....8 votants .....10
--

L'an deux mil vingt-trois, le **DOUZE JANVIER**  
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,  
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la  
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 janvier 2023

**PRÉSENTS :**

LALLOUÉ Jean-Marc      PIERRISNARD Béatrice      LE BOULER Cédric      CHIRADE Brigitte      GRIMAUD Sylvie  
HUGRON Dominique      MARTIN Yves      RAIMBAUD Nelly      RIOTTE Sandrine

ABSENTS EXCUSÉS : BOMMÉ Jean-Paul donne pouvoir à PIERRISNARD Béatrice ; HAMON Sylvain donne pouvoir LE BOULER Cédric

ABSENTS NON EXCUSÉS : GUILLEMOT Tatiana ; DUTERTRE Thomas ; DUMARCHÉ Jérémy

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : LE BOULER Cédric

**OBJET :**

**8/2023**

**AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN  
PORTE PAR LA SOCIETE ABEI ENERGY**

Le Maire invite ceux des membres du Conseil Municipal qui auraient ou pourraient avoir, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la réalisation du projet de parc éolien évoqué ci-dessous, à quitter la séance préalablement aux débats et au vote.

En conséquence de quoi, Yves MARTIN a quitté la salle du conseil municipal le temps des débats et du vote sur ce point de l'ordre du jour.

Les conditions de quorum demeurant réunies, le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les informations suivantes.

Dans la perspective de préparer un parc éolien, la société ABEI Energy souhaite réaliser des études complètes pour constituer un dossier de demande d'autorisation environnementale ayant pour objet la construction et l'exploitation d'éoliennes sur le territoire communal.

La société ABEI Energy sollicite l'accord de la Commune en vue de la poursuite de ces études.

Il est rappelé que préalablement à la présente séance, une note de synthèse relative au projet de parc éolien a été adressée aux membres du Conseil municipal, en pièce jointe à la convocation à la présente séance.

Le Maire souligne que, à ce stade, l'implantation des éoliennes n'est pas encore définitivement arrêtée. Le projet final sera déterminé, notamment, en fonction des conclusions des études environnementales à conduire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 0 abstention,

- Donne un avis favorable à la société ABEI Energy pour poursuivre le développement d'un projet éolien sur le territoire communal et à réaliser les études nécessaires en vue de la constitution d'un dossier d'autorisation environnementale.

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,  
Jean-Marc LALLOUÉ

